

Compte rendu de séance

Séance du 25 Septembre 2020

L' an 2020 et le 25 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Martine BORGEO, Maire.

Présents : Mmes : BORGEO Martine, BOUHERAOUA Delphine reçoit procuration de Mme DERRIENNIC, FONTAINE STEPHANIE, GOURJON Josiane, LIMERMONT Roselyne, MM : BRIAL Fabrice, DOCHY François, GREVIN Thierry, HEQUET Jean-Jacques, HUILARD Hugues, KACEL Philippe, VERVAEKE François, VUILLERMOZ Yoland

Absents excusés : Mmes ANCIEUX Delphine, DERRIENNIC Véronique donne procuration à Mme BOUHERAOUA Delphine

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13
- Procuration de Mme DERRIENNIC Véronique à Mme BOUHERAOUA Delphine

Date de la convocation : 15/09/2020

Date d'affichage : 18/09/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE BEAUVAIS
le : 28/09/2020

et publication ou notification
du : 28/09/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOUHERAOUA Delphine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 2020_27 - Convention de gestion du patrimoine naturel de la commune avec le conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France
- 2020_28 - Délibération demande de subvention au Conseil Départemental pour les Travaux de l'église
- 2020_29 - Délibération demande de subvention à la Région Hauts de France pour les travaux de l'Eglise
- 2020_30 - Rapport d'activités 2019 Syndicat d'Energie de l'Oise
- 2020_31 - Modification de l'Article 1 du Règlement du Cimetière
- 2020_32 - Délibération modification de la désignation des délégués su SMOTHD du 6/06/2020
- 2020_33 - Délibération achat de colis des aînés pour l'année 2020
- 2020_34 - Délibération achat des jouets de Noël pour l'année 2020

2020_27 - Convention de gestion du patrimoine naturel de la commune avec le conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France

Après avoir entendu l'exposé du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, et de Madame le Maire, d'avoir souligné l'importance de la mission d'intérêt général assurée par le Conservatoire, et d'avoir entendu aussi la proposition du Conservatoire de devenir gestionnaire du site afin que la commune soit soulagée de cette charge et qu'elle puisse bénéficier de la capacité d'intervention de cet organisme,

Le Conseil municipal après avoir délibéré, Décide :

- De signer une convention de gestion d'une durée de 10 années avec tacite reconduction avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France pour la préservation, la valorisation et la gestion du patrimoine naturel, propriétés de la commune cadastrées comme suit :

Lieu-dit	Section	Numéro Parcelle	de	Surface
Marais de Bretel	OA	0001 (pp)		14 ha 86 a 85 ca
Herbage de Bretel	OA	0225 (pp)		2 ha 67 a 44 ca
Sous le pressoir	OA	0232		1 ha 25 a 14 ca
Mont Sainte-Hélène	OB	15		1 ha 70 a 75 ca
Mont Sainte-Hélène	OB	16		5 ha 01 a 50 ca
Mont Sainte-Hélène	OB	18		14 ha 27 a 47 ca
Bois de Sainte-Hélène	OB	19		10 ha 81 a 30 ca
Bois de Sainte-Hélène	OB	20		4 ha 33 a 31 ca
Bois de Massiau	OB	277		3 ha 45 a 73 ca
Les communes	OC	1077 (pp)		7 ha 27 a 49 ca
Les communes	OC	0054		34 a 90 ca
Les communaux	OC	0664		13 ha 33 a 10 ca
Les margottes	OC	114		2 ha 01 a 00 ca
TOTAL				81 ha 35 a 98 ca

- D'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce concernant ce projet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020_28 - Délibération demande de subvention au Conseil Départemental pour les Travaux de l'église

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux de l'église.

Une subvention départementale de 52 150 € a été accordée en Novembre 2019 pour la première tranche d'un montant de 104 300 €.

La Commune souhaite engager les travaux des tranches suivantes c'est pourquoi le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour la subvention des travaux restants.

Soit:

Travaux de l'Eglise Tranche 2 et 3

165 000.00 € HT

Conseil Départemental

99 000.00 € (60%)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Départemental et autorise Madame Le Maire à signer tout documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020_29 - Délibération demande de subvention à la Région Hauts de France pour les travaux de l'Eglise

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention à la Région Hauts de France pour les travaux de l'église.

Un subvention régionale est actuellement à l'analyse, une prochaine décision doit être prise. Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Région Hauts de France à hauteur de 30 % des travaux de l'église.

Soit:

Travaux de l'Eglise	334 206. 36 €
Subvention Conseil Départemental	171 185. 09 €
Subvention Région Hauts de France	96 180. 00 €
Fonds Propres	66 841. 27 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de subvention à la Région Hauts de France et autorise Madame Le Maire à signer tout documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020_30 - Rapport d'activités 2019 Syndicat d'Energie de l'Oise

Le Maire informe que le syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2019.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, "ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus."

Le Conseil Municipal, écoute l'exposé des représentants de la Commune au Syndicat,

- Prend acte du rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Rapport d'activité 2019 et autorise Madame Le Maire à signer tout documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020_31 - Modification de l'Article 1 du Règlement du Cimetière

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la problématique liée à l'article 1 actuel du règlement du Cimetière. Madame le Maire explique au Conseil Municipal pourquoi l'Article 1 doit être modifié.

Madame Le Maire propose d'ajouter la modification suivante à l'article 1 en dernier point:

Article 1

Auront droit à une sépulture dans le cimetière communal :

- Les personnes décédées sur le territoire de la commune, quel que soit leur domicile.
- Les personnes domiciliées dans la commune, quel que soit le lieu où elles sont décédées.
- Les personnes domiciliées dans une autre commune dont un descendant ou ascendant direct soit domicilié dans la commune, ou y soit inhumé
- Les personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille, située dans le cimetière communal. (*payant des droits sur la commune*).
- Les personnes nées dans la commune dont les ascendants ou descendants sont inhumés dans le cimetière communal même si ces personnes ne résident plus dans la Commune

Le Conseil Municipal Accepte à l'unanimité la modification du règlement du cimetière.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à prendre le nouvel arrêté incluant la modification de l'article 1.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020_32 - Délibération modification de la désignation des délégués su SMOTHD du 6/06/2020

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses **articles** L5711-1 et L5721-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 mai 2013 portant création du **Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit**,

Vu l'article 8 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant que le délégué et son suppléant ont été élu le 6 juin 2020,

Considérant que Le Conseil Municipal autorise le changement des délégués du SMOTHD,

Considérant que le conseil municipal décide de procéder au vote à main levée, à l'élection des délégués,

Monsieur KACEL Philippe est nommé suppléant à l'unanimité

Madame BORGEO Martine est nommée titulaire à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020_33 - Délibération achat de colis des aînés pour l'année 2020

Le Conseil Municipal après délibéré, décide à l'unanimité:

- D'offrir comme chaque année un colis aux aînés âgés de 70 ans et plus et inscrits sur les listes électorales
- D'offrir un repas au restaurant aux aînés de 65 ans et plus.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020_34 - Délibération achat des jouets de Noël pour l'année 2020

Le Conseil Municipal après délibéré, décide à l'unanimité:

- D'offrir comme chaque année un jouet de Noël aux enfants de la Commune de la naissance jusqu'à 10 ans

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- Point Covid : le département de l'Oise est classé en « zone d'alerte » Nous pouvons nous attendre à de nouvelles restrictions. Comme dans les communes voisines, il a été décidé de ne plus louer les halles aux Tourbières. Seule la salle des fêtes à la mairie pourra être utilisée par les enfants. Chaque rassemblement de plus de 10 personnes doit être visé par le maire et faire l'objet d'une autorisation de madame La Préfète.
- Le pont qui enjambait la ligne de chemin de fer_a été démoli. Pour accéder à la prairie de l'autre côté de la ligne, Un chemin va être mis en œuvre à partir du parking des tourbières pour permettre l'accès à la parcelle A 314. Ce sera sans incidence financière pour la commune.

- La pose de poteaux électrique sur une propriété privée rue de l'Ironpha par Enedis pour RRF sans consultation de la mairie va faire l'objet d'un procès-verbal de la part de la commune si Enedis n'apporte pas de solution pour faire disparaître ces poteaux installés sans consultation de la mairie alors que le règlement du PLU impose l'enfouissement des réseaux.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le **vendredi 6 novembre**.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 28/09/2020
Le Maire
Martine BORGEO



M. Borgeo